

10 Faits divers & Justice

Explosion d'une lampe-tempête à Kango

La mère et son nourrisson succombent à leurs brûlures

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

C'est au Chul, où elles ont été évacuées de toute urgence, que Nanette Boukoutou et Gabrielle Daphney Matembe Louembe ont rendu l'âme. Les enquêteurs pensent que du pétrole lampant mélangé à de l'essence serait à l'origine de cet incendie.

LA nuit du mardi 31 mai dernier aura particulièrement été tragique pour une famille, à Mendza, un quartier de la commune de Kango, chef-lieu du département du Komo. En effet, un incendie d'une extrême violence a ravagé, en quelques minutes, l'habitation dans laquelle se trouvaient Nanette Boukoutou, Gabonaise de 21 ans, et Gabrielle Daphney Matembe Louembe, son nourrisson



Photo : D.R.

Une vue de l'importance des flammes qui ont ravagé la maison.

de six mois. Souffrant de brûlures au 3e degré, les deux victimes ont immédiatement été évacuées au Centre hospitalier universitaire (Chu) de Libreville. D'après la direction des enquêtes de la brigade routière de Kango, cette nuit-là, Nanette Boukoutou constate que l'éclairage de sa chambre faiblit. En fait, la flamme de la lampe-tempête, s'éteint progressive-

ment. Alors, la jeune dame décide d'y rajouter du pétrole lampant. Mais au moment où elle remplit le réservoir de la lampe à pétrole, celle-ci prend subitement feu. Les flammes se répandent dans un premier temps sur les murs de la chambre, puis embrasent l'habitation.

Seule avec son nourrisson dans le brasier, Nanette Boukoutou armée de cou-



Photo : D.R.

Ce qui reste de l'habitation.

rage se précipite à l'extérieur. Mais les deux victimes sont, malheureusement, gravement atteintes. Pendant que la petite Gabrielle Daphney crie de toutes ses forces, sa maman perd connaissance. Absent au moment des faits, son concubin - il s'est déplacé pour créditer son téléphone portable -, qui a regagné le domicile est

complètement effondré face au drame. Avec l'aide du voisinage, il organise immédiatement le transfert des brûlées vers une structure hospitalière de Libreville.

Arrivés aux urgences du Centre hospitalier universitaire (Chul), le pronostic vital du nourrisson et de sa mère est fortement engagé. La petite Gabrielle Daphney Matembe Louembe

rend, la première, l'âme dans la nuit du 31 mai au 1er juin dernier, vers 4 heures, puis ce fut, jeudi à 19 heures, au tour de sa mère.

Pendant son agonie, Nanette Boukoutou s'est confiée aux enquêteurs, qui l'ont approchée dans le cadre de la procédure. « S'il est évident que le foyer de l'incendie reste la lampe-tempête, la dame nous a toutefois fait savoir que le pétrole semblait avoir été mélangé à un accélérateur, qui s'apparente à de l'essence », renseigne un Officier de police judiciaire (OPJ).

D'après les gendarmes, il se pourrait que le concubin, qui vit essentiellement de la pêche, ait abandonné le résidu d'essence d'un hors-bord dans un coin de la demeure. Aussi, sans se douter de quelque chose, la victime aurait-elle cru qu'il s'agissait du pétrole lampant.

Après le scandale autour des grumes de Kévazingo

Du bois interdit à l'exportation découvert dans un dépôt du port d'Owendo

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

AU rythme où les scandales se succèdent, il y a lieu de se demander si la mesure gouvernementale visant à interdire l'exportation du bois gabonais dans des formats non autorisés, valait vraiment la peine d'être prise. D'autant que, malgré cette interdiction, les différentes essences nationales ont continué et continuent à être exportées frauduleusement par des contrebandiers. Parmi lesquels se trouveraient des nationaux agissant tels des pare-feu auprès d'exportateurs étrangers hors-la-loi. En effet, après l'affaire Moussa Keita, du nom d'un transitaire malien actuellement en conflit avec la justice, pour son implication dans l'exportation frauduleuse de conteneurs de Kévazingo, la direction générale des Douanes vient à nouveau de découvrir, dans un dépôt attribué par l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) à la société Trans-Obany, propriété, semble-t-il, d'un exploitant chinois du nom de Li Peng, des bois débités et conditionnés dans un format interdit à l'exportation.

Sur l'esplanade du site, pourtant exclusivement destiné au stockage de divers bois autorisés et prêts à être exportés, étaient aussi rangés une dizaine de



Photo : D.R.



Photo : D.R.



Photo : D.R.

Le hangar 1525 F a été vite barricadé après le passage des inspecteurs. Photo du milieu et de droite : Malgré l'interdiction d'exporter le bois sous ce format, Li Peng se montrerait sourd.

conteneurs dont huit chargés des mêmes produits litigieux, tandis qu'un autre était encore plombé. Cette découverte réalisée le 31 mai dernier, à la demande des responsables, s'inscrivait dans le cadre d'une visite des magasins sous douanes. Lorsque les inspecteurs arrivent dans le hangar 1525 F, ils trouvent deux ouvriers, un Gabonais et un ressortissant chinois, qui disent, avec beaucoup d'hésitation, travailler pour la société Tali-Bois, dont le siège se trouverait dans la zone de Barracuda. Mais l'attention des douaniers est attirée par le fait que le bois qui y est entreposé, présente une morphologie irrégulière à tout projet d'exportation.

Les inspecteurs, qui veulent y voir clair, notamment savoir à qui appartient ce bois et surtout avec quels documents

a-t-il réussi à le faire entrer dans l'entrepôt, se rendent donc à Barracuda, où ils s'entendent dire que Tali-Bois n'a rien à avoir dans cette affaire.

Retour alors sur le site, quelques instants après, avec des responsables des Eaux et Forêts, pour constater et tâcher de dénombrer les diverses variétés d'essences. Mais grande est leur surprise de constater que le hangar a été hermétiquement fermé, et que les deux ouvriers présents peu avant sur les lieux ont disparu.

MAFIA • Jeudi dernier, toujours dans leur détermination de découvrir qui est le locataire du hangar 1525 F, les responsables des douanes décident de rencontrer ceux de l'Oprag, qui gère le patrimoine portuaire. Ces derniers leur font savoir que cet entrepôt est occupé par un Chi-

nois du nom de Li Peng. Le numéro de téléphone de l'intéressé leur est même communiqué séance tenante. Mais les tentatives d'appels restent vaines. Selon la direction générale des Douanes, qui a découvert ce nouveau cas de contrebande organisée autour du bois gabonais, ce dossier devrait être confié, comme le précédent, à la direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM) en vue de poursuites, sur le plan pénal, des personnes qui seraient mises en cause dans ce trafic. A ce qu'il semble, ce scandale est cependant loin d'être le dernier. Des contrôles inopinés et bien rythmés vont être effectués dans chaque entrepôt du port d'Owendo pouvant révéler des situations identiques ou pires.

Au-delà, il conviendrait d'interroger la facilité avec

laquelle des conteneurs de bois, plombés dans des parcs en forêt, en violation des dispositions légales, partent des zones d'exploitation jusqu'au port d'Owendo, alors que l'administration des Eaux et Forêts est présente sur le réseau routier national. De plus, comment se fait-il que des entreprises chi-

noises de la filière, sans sièges sociaux et non immatriculées auprès des services compétents, bénéficient de permis d'exploitation du bois ? Y aurait-il une véritable volonté des acteurs gouvernementaux et politiques d'en finir avec la mafia organisée autour de l'or vert ?

Anniversaire



Gertrude, notre amour pour toi est si grand et indescriptible, c'est pourquoi en ce jour exceptionnel, ta famille, nos enfants et moi te souhaitons un joyeux anniversaire pour tes 50 ans.
Ton oncle chéri, Paulin.